

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD117

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« que »,

insérer les mots :

« de la description ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.